



Voiture occasion particulier a particulier

Par **lindien**, le **26/05/2014 à 18:34**

bonjour après avoir rouler deux semaines 600km l embrayage l ache quel sont mes recours contre le vendeur
achat du véhicule 1200 euros réparation 1000 euros
merci a vous
cordialement

Par **janus2fr**, le **27/05/2014 à 09:15**

Bonjour,
Légalement, vous n'avez aucun recours. L'embrayage est une pièce d'usure et, suivant le kilométrage du véhicule, il peut être tout à fait normal qu'il soit à changer.
De plus, il ne s'agit pas d'un vice caché puisque comme vous le dites, il vient de lâcher, donc le problème n'existait pas encore au moment de la vente. Et même si l'embrayage était déjà bien fatigué au moment de la vente, vous auriez pu vous en rendre compte en essayant le véhicule, donc pas de vice caché.

Par **Visiteur**, le **27/05/2014 à 10:09**

Bjr,
à 1200€ je n'ose imaginer le nombre de kilomètres et l'ancienneté du véhicule... Donc que l'embrayage lache... on peut considérer cela comme normal ! Sauf à la rigueur si vous avez une facture de son changement récent ?

Par **lindien**, le **27/05/2014 à 17:47**

merci a vous deux pour la réponse
j avais que 1200euros et oui elle a des km mais moteur changer depuis 2 ans

Par **Visiteur**, le **28/05/2014 à 10:46**

que n'avez que 1200€ n'est pas le soucis ! moi aussi en mon temps j'ai acheté des véhicules très peu cher... mais bon, faut pas s'attendre à des miracles ! Quand on sait en plus qu'un embrayage n'aime pas les changements de conducteurs... :-)

Par **binitta**, le **30/05/2014** à **19:13**

Bonjour,

franchement j'ai eu du mal à trouver un assureurs car j'ai de nombreux malusses.

J'ai trouver un comparateur d'assurance auto sur ce site :

<http://www.choisirassurance.net/comparatif-assurance-auto.php>

Jespère que cela pourra vous aider .

Par **havanass**, le **24/06/2014** à **22:11**

Salut,

Ils sont obligés de vous fournir un relevé d'information, même en cas de résiliation pour non paiement, c'est dans la loi : <http://www.assurancemaluspaschere.com>

Par contre, cela n'empêche pas l'assureur de vous poursuivre pour recouvrir les sommes non versées. Certains sont très virulents même s'ils vont rarement au bout de la procédure.